

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2010

L'an deux mille dix, le huit du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

Etaient présents : Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mme MARTIAL, Mr DIRIBARNE, Mle COLET, Mr DIONÉ, Mme DIZY, Mr GERVAIS, Mr MERLIN, Mme MICHEL, Mr RELIER et Mme RODRIGUEZ.

Etaient excusés : Mr DOLHATS, Mr DESRAUX, Mr DEKIMPE, Mr LACOSTE, Mr QUÉRÉ et Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mr RELIER, Mr LAVIELLE, Mr MERLIN, Mr LATAILLADE, Mme MARTIAL et Mme RODRIGUEZ.

Etait absente : Mme BAYLE

Secrétaire de séance : Mr LAVIELLE

Nombre de conseillers - en exercice: 19
 - présents : 12

1 - Décision modificative budget 2010 n° 2

Sur proposition de Mr Le Maire,
le conseil municipal à l'unanimité des membres présents modifie le budget voté le 2 avril 2010 de la manière suivante :

Article budgétaire	Dotations budgétaires initiales	Virement de crédit	Dotations budgétaires modifiées
Fonctionnement			
Dépenses			
6574 – Sub. Fonct. Associations	44.000,00	+ 4.000,00	48.000,00
73968 – Autres reversements fiscalité	4.000,00	+ 1.000,00	5.000,00
023 – Virement section investissement	192.970,00	+37.000,00	229.970,00
Total		42.000,00	
Recettes			
7388 – Autres taxes diverses	1.000,00	+ 13.000,00	14.000,00
74127 – Dotation nationale péréquation	5.000,00	+ 29.000,00	34.000,00
Total		42.000,00	
Investissement			
Dépenses			
189 – trinquet – 2313	642.000,00	- 30.000,00	612.000,00
203 – Extension groupe scolaire – 2313	750.000,00	+ 47.000,00	797.000,00
204 – Matériel – 2188	75.000,00	+ 20.000,00	95.000,00
Total		37.000,00	
Recettes			
021 – Virement section fonctionnement	192.970,00	+ 37.000,00	229.970,00
Total		37.000,00	

2 - Fixation des tarifs de remplacement de matériel

Sur proposition de Mr le Maire,
après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **adopte** les tarifs de remplacement de matériel endommagé suivant la grille de prix ci-annexée

- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Tarifs de remplacement de matériel

Délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2010

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE INITIAL	PRIX UNITAIRE MODIFIE
Fouchette viande pour service	23,70 €	5,50 €
Cuillère our service		5,50 €
Plaque pâtisserie		32,00 €
Plaque gastro 5 cm		40,00 €
Plaque gastro vapeur 5 cm		40,00 €
Grille four		25,00 €

3 - Fixation du prix des concessions dans le columbarium

Mr le Maire,
rappelle aux membres de l'assemblée la construction du columbarium dans le cimetière. Il précise que les travaux sont terminés et qu'il convient de fixer le prix de la concession de l'emplacement dans ledit columbarium. Il indique que chaque emplacement comporte quatre places.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **fixe** à 153 € pour une durée de 30 ans le prix de la concession de l'emplacement dans le columbarium,

- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

4 - Subvention crèche

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Mr le Maire,

rapporte à l'assemblée son entrevue avec la Présidente du Nid Urtois chargée de gérer la Crèche, qui lui a fait le point sur le contentieux judiciaire qui a opposé l'association à cinq de ses anciennes salariées. Par ailleurs, suite au transfert de la compétence "petite enfance" de la Commune à la Communauté de Communes Nive-Adour, l'association doit rembourser le trop perçu aux organismes financeurs.

Afin de pouvoir clôturer les comptes avant la dissolution de l'association, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 3 300 €.

Oùï l'exposé de Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents décide d'attribuer à l'association Le Nid Urtois, une subvention exceptionnelle de 3 300 € qui sera versée suivant les besoins de l'association.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 et prélevée sur la provision constituée pour associations diverses.

5 - Remboursement des factures EDF du Trinquet réglées par l'entreprise DUHALDE

Mr le Maire,

rapporte à l'assemblée les difficultés rencontrées pour le branchement EDF définitif du Complexe Culturel et Sportif "Jean Castaings". Il précise que les consommations d'électricité du Complexe en activité depuis janvier 2010 ont été enregistrées sur le compteur provisoire de chantier de l'entreprise DUHALDE et les factures ont été réglées par cette dernière durant le 1^{er} semestre 2010.

Le branchement définitif au nom de la Commune n'a eu lieu qu'au mois de juillet en raisons de désordres techniques qui n'ont résolues qu'à cette date.

Oùï l'exposé de Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de rembourser à l'entreprise DUHALDE les factures EDF du 1^{er} semestre 2010 réglées par cette dernière et relatives à la consommation du Complexe Culturel et Sportif, soit la somme de 4 457,87 €,

- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

6 - Régularisation de l'assiette du chemin de Cassagne

Mr le Maire,

rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 janvier 2008 aux termes de

laquelle il a été décidé d'acquérir une bande de terrain d'environ 20 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AC n° 132 afin de régulariser l'assiette du chemin de Cassagne. Il précise que l'acte de cession n'a pas été signé.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **confirme** la décision d'acquérir aux époux RENE-BAZIN une bande de terrain de 25 m² cadastré section AC n° 543 afin de régulariser l'assiette du chemin de Cassagne. La cession est consentie au prix de 5,00 € le m² et les frais y afférents sont à la charge de la Commune.
- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire,
- **charge** Mr le Maire de l'établissement de l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- **désigne** Mr Jean-Jacques LAVIELLE, premier-adjoint, pour signer ledit acte au nom de la Commune.

7 - Prime nouveau né

Mr le Maire,
rappelle à l'assemblée la délibération en date du 28 juin 2002 aux termes de laquelle il est décidé de poursuivre le partenariat avec le Crédit Mutuel en versant la somme de 16 € sur le compte d'épargne ouvert au nom du nouveau né dont les parents sont domiciliés dans la Commune.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de verser la somme de 20 € sur le compte d'épargne ouvert auprès du Crédit Mutuel au nom du nouveau né dont les parents sont domiciliés dans la Commune,
- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier la convention fixant les conditions du partenariat avec le Crédit Mutuel.

8 - Restauration de l'orgue

Mr le Maire,
rappelle à l'assemblée que la Commune possède depuis 1992 un orgue à tuyaux d'esthétique classique française composé de deux claviers, Grand-Orgue et Récit, avec un pédalier. Cet instrument installé dans l'église communale nécessite une restauration afin de le rendre complètement opérationnel tant pour les concerts que pour les manifestations régulièrement organisés.

Il précise que l'utilisation de cet orgue s'inscrit dans une perspective de développement culturel qui va au-delà du territoire de la Commune de Urt et s'étend aux Communes du

canton de La Bastide Clairence, de la Communauté de Communes Nive-Adour et aux Communes limitrophes des Landes.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le projet de restauration de l'orgue,
- **sollicite** les subventions destinées à financer le projet, à savoir la Dotation Globale d'Équipement, la Subvention Départementale et la Dotation Parlementaire,
- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

L'an deux mille dix, le neuf du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

Étaient présents : Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mr DOLHATS, Mme MARTIAL, Mr DIRIBARNE, Mlle COLET, Mr DIONÉ, Mme DIZY, Mr GERVAIS, Mr LACOSTE, Mr MERLIN, Mr RELIER, Mme RODRIGUEZ et Mme TREPS.

Étaient excusés : Mr DESRAUX, Mr DEKIMPE, Mme MICHEL et Mr QUÉRÉ qui ont donné respectivement procuration à Mr LAVIELLE, Mlle COLET, Mme MARTIAL et Mr LATAILLADE.

Secrétaire de séance : Mr LAVIELLE

Nombre de conseillers - en exercice: 19
- présents : 14

9 - Impayés du restaurant scolaire

Mr le Maire,
rapporte à l'assemblée les difficultés rencontrées pour recouvrer le prix des repas servis au restaurant scolaire. Certaines familles laissent régulièrement leurs enfants, sans avoir au préalable réglé le repas, manger à la cantine.
Par la suite, elles ne font aucun effort pour payer leur dette malgré les différents courriers de rappel qui leur sont adressés.
Il est précisé qu'il est proposé à ces familles de contacter le service social pour constituer un dossier de demande d'aide financière auprès du Centre Communal d'Action Sociale.
Par ailleurs, même devant une telle mauvaise foi des parents, il est très difficile de refuser le repas aux enfants non munis d'un ticket de cantine.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **charge** Mr le Maire d'assurer le recouvrement des dettes de cantine par l'intermédiaire du Comptable Municipal,
- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

10 - Attribution de bourses d'études

Mr le Maire,

fait lecture à l'assemblée de cinq demandes de bourse d'études présentée par :

- Matthieu BURRA, étudiant à Saint Etienne,
- Laura GLINE, étudiante à Bordeaux,
- Jean François MANZANO, étudiant à Mauléon,
- Céline PONS, étudiante à Bayonne,
- Elodie SANCHEZ-GIL, étudiante à Dax.

Ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer pour l'année scolaire 2010-2011 une bourse d'études de :

- 240 € à Matthieu BURRA, Laure GLINE, Jean François MANZANO et Elodie SANCHEZ-GIL.